

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an 2025, le 15 Décembre, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 19 heures 00, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.

Date de convocation : 10 Décembre 2025

Présents : *Mmes FORTIN Colette, CHARDON Catherine
Mrs BORDE François, FARNIER Dominique, GAULT Jean-Philippe,
BELLANGER Roland, LE MENER François, POUSSE Olivier, BISSON
Grégory, POUSSE Pascal, RHENY Raymond*

Absents : *Mme RIGAULT Caroline, excusée, donne pouvoir à Mme FORTIN Colette
Mr ZAARAOUI Omar*

Secrétaire : *Mme FORTIN Colette*

Monsieur Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal du 17 Novembre 2025. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2025-065 - Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF)

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) assure une mission de service public, verse des prestations familiales et conduit une politique d'action sociale familiale.

L'action de la Caf s'adapte aux besoins des territoires. Par son expertise, ses outils techniques et financiers, elle accompagne ses partenaires sur des champs d'intervention partagés, tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, le logement, le handicap, l'accompagnement social.

Depuis 2022, un nouveau mode de contractualisation, la « Convention Territoriale Globale » (CTG) devient le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les CAF, pour maintenir ou développer les services aux familles.

L'échelle pertinente de signature de la CTG est indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité.

Après concertation, de grands axes ont été priorisés pour le territoire d'Aggropolys, pour une durée de 4 ans :

- La petite enfance (0-3 ans)
- L'enfance (3-11 ans)
- La jeunesse (12-25 ans)

- Le soutien à la parentalité
- Le handicap
- L'animation de la vie sociale

L'évaluation de la première CTG (2022-2025) été conduit, un portrait de territoire a permis d'affiner les axes et actions. Un pilotage dédié suivra la mise en œuvre du plan d'actions.

Pour maintenir son financement dans le cadre des bonus « territoires CTG », la collectivité doit être signataire de la CTG.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et à signer, si besoin, les conventions afférentes aux bonus territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et à signer, si besoin, les conventions afférentes aux bonus territoires.

2025-066 - Demande de Subvention 2025

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant les demandes de subventions reçues : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Monsieur le Maire donne la parole à Mr LE MENER François. Celui-ci demande l'avis aux membres présents.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, ne pas donner de subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

2025-067 – Avenant n°1 Contrat de Prestation de Restauration

Monsieur le Maire informe qu'il convient de prendre une décision concernant la revalorisation des tarifs de la cantine à compter du 1^{er} Janvier 2026 auprès de la Société RESTAUVAL.

Monsieur le Maire donne la parole à Mme FORTIN Colette. Celle-ci informe que les tarifs décidés en Juin étaient basés sur 70 enfants par jour alors que nous sommes à 60 enfants par jour. Donc les tarifs, à compter du 1^{er} Janvier 2026, seront :

Repas Enfant : 5,59 €HT soit 5,90 €TTC
Repas Adultes : 6,31 €HT soit 6,66 €TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'accepter cet avenant n°1 à compter du 1^{er} Janvier 2026 aux tarifs suivants :

Repas Enfant : 5,59 €HT soit 5,90 €TTC, il sera pris à la charge de la commune une participation de 0,60 €TTC donc le tarif enfant sera de 5,30 €TTC

Repas Adultes : 6,31 €HT soit 6,66 €TTC

2025-068 – Alarme Intrusion /Vidéo – Salle Socio Culturelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise THIBIERGE nous a transmis un devis concernant la fourniture de l'ensemble des câbles et pose de l'ensemble du matériel au lot SECURITAS pour la Salle Socio Culturelle pour un montant de 2 909 ,63 €.H.T. soit 3 491,56 €.T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise THIBIERGE pour la somme de 2 909,63 €HT soit 3 491,56 €TTC.
- d'autoriser Mr le Maire à signer ce devis.

2025-069 – Sonorisation – Salle Socio Culturelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise THIBIERGE nous a transmis un devis concernant la fourniture et le passage de câble ainsi que la fourniture, pose et équipement d'un coffret de distribution pour la sonorisation de la Salle Socio Culturelle pour un montant de 9 738,79 €HT soit 11 686,55 €TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'accepter le devis de l'entreprise THIBIERGE pour la somme de 9 738,79 €HT soit 11 686,55 €TTC
- d'autoriser Mr le Maire à signer ce devis.

2025-070 – Etude Thermique – Ecole de Musique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'entreprise CALLU nous a transmis par l'intermédiaire de l'architecte BOUR-ESQUISSE une proposition d'honoraires concernant une étude thermique du futur bâtiment de l'Ecole de musique pour un montant de 11 890 €HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'accepter cette proposition pour un montant de 11 890 €HT
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire
- de demander une aide auprès de la région.

2025-071 – Rideaux – Salle Socio Culturelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous avons contacté deux entreprises pour la fourniture et la mise en place de rideaux pour la salle socio culturelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de retenir la moins-disante, à savoir l'entreprise SODICLAIR pour un montant de 8 432,95 €.H.T. soit 10 119,54 €TTC et autorise Mr le Maire à signer ce devis.

2025-072 - Tarifs Communaux 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe, à l'unanimité, les tarifs suivants :

	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarif 2026</u>
• <u>Concession cimetière</u>		
30 ans	145,00 €	148,00 €
50 ans	215,00 €	219,00 €
• <u>Columbarium</u>		
30 ans	1 531,00 €	1 562,00 €
• <u>Cavurnes</u>		
30 ans	521,00 €	531,00 €
• <u>Flammes Cap Horn</u>		
30 ans	1 096,00 €	1 118,00 €
• <u>Mini tombes</u>		
15 ans	100,00 €	102,00 €
30 ans	160,00 €	163,00 €
• <u>Stationnement</u>		
• passage pour camion outillage	92,00 €/passage	94,00 €/passage
• camion pizza sans élec	61,00 €/an	62,00 €/an
• camion pizza avec élec	71,00 €/an	72,00 €/an
• <u>Matériel</u>		

-Pour les associations et particuliers hors commune

➤ Chaises	0,61 €	0,62 €
➤ Tables	5,00 €	5,10 €
➤ Bancs	1,22 €	1,25 €

Une caution de 250€ sera demandée au moment de la réservation

Salles

-Petite salle

➤ Associations gratuit

-Salle Pierre CELLAU

➤ Associations gratuit – à la 2^{ème} location sera demandé les frais réels

-Salle de convivialité

➤ Associations - gratuit – à la 3^{ème} location sera demandé le forfait

➤ Particuliers

Pour un week-end de 3 jours (état des lieux le vendredi et le lundi)
208,00 € + forfait

Pour un week-end prolongé de 4 jours
364,00 € + forfait

Pour une journée ou une soirée : 100,00 €

➤ Vin d'honneur gratuit

2025-073 - forfait salle de convivialité

Mr le Maire informe que le forfait pour la location de la salle de convivialité couvre les frais de mise à disposition et cela donne les tarifs suivants :

- un forfait de 82 euros pour la période allant du dernier lundi d'octobre jusqu'au premier lundi d'avril
 - un forfait de 62 euros pour la période allant du premier mardi d'avril au dernier dimanche d'octobre de l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les tarifs suivants :

- un forfait de 84 euros pour la période allant du dernier lundi d'octobre jusqu'au premier lundi d'avril
 - un forfait de 64 euros pour la période allant du premier mardi d'avril au dernier dimanche d'octobre de l'année

2025-074 - Dépenses avant BP

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que selon les dispositions de l'article 15 de la Loi n° 88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation, l'ordonnateur peut, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour 2025, Monsieur le Maire propose l'ouverture par anticipation de certains crédits suivants correspondant à des besoins urgents ou à des marchés en cours pour lesquels des factures vont devoir être honorées rapidement :

Ces crédits pour un montant total de € seront inscrits au budget primitif 2026 « Commune » lors de son adoption.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide,
d'autoriser l'ouverture des crédits susvisés par anticipation au vote du budget Primitif 2026.

2025-075 - Contrat de maintenance – logiciels de la Bibliothèque

Monsieur le Maire informe que le logiciel de la bibliothèque doit être renouvelé. Le coût de cette maintenance est de 229 €.H.T. par an (tarif 2025). Le contrat prend effet au 26 Janvier 2026 et pour une durée de 12 mois. Il est renouvelable par reconduction tacite pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à signer ce contrat.

- Divers
- Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la cérémonie des voeux aura lieu le Vendredi 9 Janvier 2025 à 19 h